

Connaître les principales obligations de l'employeur dans la branche Animation



RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE



Lydia CARIO
Responsable Formations-Publications

Juriste spécialisée en Droit du Travail et de la Paie dans les secteurs du Sport et de l'Animation.
Responsable des publications du CNEA et de la formation au sein d'ADOES, Association pour le développement des organismes de l'économie sociale.

INFORMATIONS PRATIQUES

PARTICIPANTS

Administrateurs, dirigeants, responsables de services et RH, gestionnaires paies, relevant de la Branche Animation
Groupe de 8 à 15 personnes

Prérequis : dépendre de la convention collective de l'Animation (89)

DATES DES SESSIONS

- Durée : 1 jour ■ Horaires : 9h30-17h30
- Date à définir avec vous selon les disponibilités de vos équipes

LIEUX DES SESSIONS

- En vos locaux (nous contacter)
- Dans les locaux de FACE PEP à Créteil si constitution d'un groupe de 8 stagiaires minimum à partir d'inscriptions individuelles

TARIF 1550 € / groupe / 1 jour
+ frais de déplacement de la formatrice

LES +

Une formation dispensée par les juristes du syndicat professionnel représentatif notamment dans les domaines de l'animation, du sport et du tourisme social et familial, et qui a pour but de rassembler, accompagner et représenter les employeurs dont l'activité est liée ou apparentée à l'Économie Sociale et Solidaire.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Les participants seront en capacité de :

- Faciliter la fonction et la responsabilité d'employeur dans le cadre légal de la convention collective nationale de l'Animation.
- Diffuser les nouveautés de cette convention.
- Prendre la mesure des responsabilités de la fonction employeur.

PROGRAMME

🕒 Étude des obligations principales de l'employeur de la branche Animation, en matière :

- d'institutions représentatives du personnel (Délégué du personnel, délégué syndical...),
- d'embauche et notamment de choix du contrat de travail,
- de respect de la réglementation de la durée du travail,
- de respect des repos et congés,
- de respect des cotisations conventionnelles (prévoyance, formation, retraite complémentaire),
- de respect des salaires minimaux.

🕒 Méthodes et outils pédagogiques

- Exposés, utilisation d'un visuel.
- Échanges d'expériences et cas pratiques.
- Remise d'un support pédagogique et de ressources.

🕒 Évaluation

- En complément du bilan oral réalisé par le formateur en cours de formation, un questionnaire de satisfaction sera remis aux participants en fin de formation.
- Dans les 6 mois suivants, un questionnaire à froid sera envoyé au commanditaire et aux stagiaires pour évaluer l'impact de la formation sur les pratiques professionnelles.